



LA UNE **spécial coronavirus Covid-19**

Le coronavirus, appelé Covid-19, supposé né en Chine centrale en décembre 2019, s'est aujourd'hui propagé, du fait des mobilités et des concentrations humaines, sur la planète entière. Tous les continents sont touchés. Tous les pays du monde sont concernés, soit directement (la plupart) soit qu'ils doivent se protéger. 40 % de l'humanité est confinée, sur ordre des gouvernements. La France l'est depuis le 17 mars 2020 : seuls les déplacements dérogatoires sont possibles, pour les besoins de santé, pour les besoins de première nécessité et pour le maintien de l'activité encore possible. Toutes les réformes en cours avant le confinement sont suspendues. Cette veille en direction des familles via leurs représentants est donc totalement consacrée à cette crise sans précédent. Elle est pour une grande part consacrée aux ressources utiles en période de confinement, à partager sans modération, depuis chez soi ! En cette période d'urgence sanitaire absolue, où nous sommes contraints à être immobiles, restons mobilisés, contraints à être solitaires, restons solidaires, contraints à être inactifs, restons réactifs... (rédigé le 31 mars 2020)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les consignes du gouvernement

Pour faire face à la crise du Covid-19, le Gouvernement a présenté au Parlement le projet de loi qui instaure un dispositif d'état d'urgence "sanitaire". Le 27 mars 2020, le Premier ministre a annoncé le prolongement du confinement jusqu'au 15 avril. Cette période pourra ensuite être prolongée si la situation sanitaire l'exige.

[Ce que prévoit la loi "état d'urgence sanitaire" \(article du 23 mars 2020\)](#)

[Etat d'urgence : un premier train de 25 ordonnances \(article du 25 mars 2020\)](#)

[Solidarités par temps de Covid-19 : le gouvernement ouvre sa plateforme de mobilisation citoyenne \(article du 23 mars 2020\)](#)

Toutes les informations essentielles, avec un point de situation régulier, sont regroupées sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> : vous y retrouverez les formulaires d'attestations dérogatoires de déplacement (version en cours) ainsi que les attestations professionnelles (en téléchargement), les indications sur les signes ou symptômes de contamination, les réflexes à adopter (gestes barrières, consignes sanitaires) ainsi que toutes les mesures prises par le gouvernement (travail, école et garde d'enfant, sorties et déplacements, logement, gestion des déchets, santé, personnes âgées, réunions familiales et obsèques, entraide, réglementation du confinement, les bons comportements, plan et gestion de crise). Une foire aux questions et leurs réponses, précises et à jour, est consultable sur le site.

Le [fil d'information twitter de l'ARS Grand Est](#) vous permet de rester informés sur l'évolution de la situation dans la région, les consignes de prise en charge, les démarches administratives...

Numéros d'urgence et d'écoute

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus Covid-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : [0 800 130 000](tel:0800130000).

Si vous avez des difficultés pour entendre ou parler par téléphone en raison d'un handicap, vous pouvez vous rendre sur l'[espace de contact ouvert dédié aux personnes sourdes, malentendantes ou aveugles](#).

Vous pouvez également vous tenir informés sur [le compte du Gouvernement sur WhatsApp en cliquant ici](#), ou en enregistrant le numéro "07 55 53 12 12" au nom de Gouvernement puis en envoyant à ce contact un message sur l'application pour commencer la discussion.

Attention, la plateforme téléphonique et le bot WhatsApp ne dispensent pas de conseils médicaux.

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU ([15](tel:15)) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants ([114](tel:114)).

En cas de danger immédiat : [17](tel:17)

Violences sur les enfants : [119](tel:119) ou sur [le site internet allo119.gouv.fr](http://le.site.internet.allo119.gouv.fr) (voir également plus loin page 4)

Violences conjugales : [3919](tel:3919) ou sur [le site internet arretonslesviolences.gouv.fr](http://le.site.internet.arretonslesviolences.gouv.fr)



JE VEUX AIDER

La réserve civique

"Jamais de telles épreuves ne se surmontent en solitaire. C'est au contraire en solidaires, en disant *nous* plutôt qu'en pensant *je* que nous relèverons cet immense défi. " (Emmanuel Macron, Président de la République, 12 mars 2020)

Que l'on soit bénévole dans l'âme, habitué depuis toujours des missions associatives. Ou que l'on ait à cœur, pour la première fois, de donner un peu de temps et d'énergie. Parce que cette guerre sanitaire est sans précédent, parce qu'elle nous concerne toutes et tous et parce que nous voulons la gagner. Ensemble. L'espace d'engagement "réserve civique" est ouvert à tous.

#jeveuxaider

<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

Aide alimentaire et d'urgence : je distribue des produits de première nécessité (aliments, hygiène...) et des repas aux plus démunis.

Garde exceptionnelle d'enfants : j'aide à garder des enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Lien avec les personnes fragiles isolées : je participe à maintenir le lien (téléphone, visio, mail...)

Solidarité de proximité : je fais les courses de produits essentiels pour mes voisins les plus fragiles.

Les associations au cœur de la mobilisation

Le *Mouvement Associatif* a lancé une [enquête sur la situation des associations dans la crise sanitaire](#). Elle s'adresse aux responsables d'associations, membres du bureau ou du conseil d'administration, ou encore salariés. Elle s'inscrit dans le dialogue instauré entre les autorités publiques et le Mouvement associatif, en lien avec le Réseau National des Maisons d'Associations. Ce dialogue permet aux associations d'être pleinement intégrées à l'effort national. Ces quelques questions visent à analyser les impacts humains et économiques de la crise sur la situation des associations et à préciser les moyens qui leur permettraient, à court et moyen terme, de les limiter.

PARENTALITÉ

Un petit guide sympa

50 pros répondent à vos questions et partagent leurs conseils pour la vie de tous les jours de parents en confinement : "[Guide des parents confinés](#)".

Comment parler du coronavirus aux enfants ?

L'épidémie de Covid-19 questionne les plus jeunes, confrontés à des informations parfois anxiogènes et, pour certains, privés d'école par mesure de précaution. [Les conseils de Béatrice Copper-Royer, psychologue clinicienne](#), pour répondre à leurs questions sans les effrayer.

Que dire à son enfant selon sa tranche d'âge ?

Il est essentiel de parler aux enfants de la situation que nous traversons avec des mots adaptés en fonction de leur âge. [Les conseils de la pédopsychiatre Marie-Noëlle Clément](#).

Occuper les enfants pendant le confinement

Podcasts, coloriages, cuisine... Les titres jeunesse de Bayard et Milan presse vous proposent [chaque jour une idée](#) pour occuper les enfants pendant le confinement destiné à limiter la propagation du coronavirus.

Les promeneurs du Net restent à l'écoute des adolescents et leur famille

Des professionnels de l'accompagnement psychologique se relaient pour occuper "la rue numérique" et venir en aide aux adolescents en situation de rupture familiale.

Le confinement augmente les risques d'accidents domestiques

Chutes, brûlures, coupures, intoxications... les accidents de la vie courante sont souvent sous-estimés. Ils tuent pourtant six fois plus que la route. En cette période de confinement, où toute la famille se retrouve à la maison, les risques augmentent et les parents sont, plus que jamais, en première ligne pour transmettre les bons comportements. Cette prévention est d'autant plus primordiale que les urgences médicales sont aujourd'hui mobilisées contre le coronavirus. [Enquête](#).

Familles à huis clos

Episode 1 : "[Il nous faut instaurer des rythmes au sein de la famille](#)"

Episode 2 : "[J'ai improvisé un atelier d'écriture avec mes enfants](#)"

Episode 3 : "[Malgré les apparences, nous ne sommes pas en vacances](#)"

Episode 4 : "[Nous avons initié les grands-parents aux réseaux sociaux](#)"

Episode 5 : "[Je crois que l'on va en sortir moins égoïste](#)"

Episode 6 : "[Etonnement, le temps file vite](#)"

Episode 7 : "[La sobriété, c'est possible](#)"

Coronavirus et garde d'enfants, qui a droit à quoi ?

Information de Jacques Buisson : "Mardi 17 mars : en tant que membre du bureau de la CNAF, j'ai participé à un conseil d'administration exceptionnel par visio-conference. Nous avons voté à l'unanimité des mesures d'urgence pour soutenir les équipements d'accueil de la petite enfance. D'autres mesures de soutien dans le domaine de la jeunesse devraient être rapidement proposées.

Mise à disposition sur le site monenfant.fr, pour les professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, d'un questionnaire en vue de faciliter la garde de leurs jeunes enfants."

http://www.caf.fr/.../Monenfant_fr_Cnaf_facilite_la_garde_des...

Le réseau des parents du Bas-Rhin communique...

Plus que jamais dans cette période, les parents ont besoin de nous pour les soutenir. Nous tâchons d'alimenter le site du Réseau des parents (du Bas-Rhin) ainsi que sa page Facebook, avec des idées d'occupation des enfants, des liens essentiels (comme la Maison des ados et son [dispositif Covipsy](#), des visites culturelles virtuelles... [Le site du réseau](#)

LA CLASSE A LA MAISON

Continuité pédagogique

La [continuité pédagogique](#) vise, en cas d'éloignement temporaire d'élèves ou de fermeture d'écoles, collèges et lycées, à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs. Afin de permettre la mise à disposition immédiate de séances pédagogiques en ligne, les académies peuvent s'appuyer sur la plateforme dédiée du CNED, *Ma classe à la maison*.

Elle propose des parcours pédagogiques permettant de couvrir une période de quatre semaines, pour les niveaux suivants : primaire (de la grande section de maternelle au CM2) sur le site [Ecole.cned.fr](#), collège (de la 6e à la 3e et SEGPA) sur [College.cned.fr](#), lycée (2de et 1re renouvelées – terminale L, ES, S et bac pro) sur le site <https://lycee.cned.fr/>

Opération *Nation apprenante* : tous mobilisés pour l'école à la maison

Pour enrichir l'enseignement à distance, France Télévisions, Radio France, Arte et l'Éducation nationale se mobilisent pour mettre à la disposition des professeurs, des élèves et de leurs familles des programmes de qualité en lien avec les programmes scolaires. Les émissions diffusées à l'antenne seront ainsi identifiables par le [visuel "Nation apprenante"](#).

[Lumni](#), plateforme éducative de l'audiovisuel public, accessible à tous et développée en partenariat avec l'Éducation nationale, et [EducarTE](#), plateforme éducative d'Arte accessible aux enseignants et à leurs classes, rejoignent naturellement l'opération "Nation apprenante".

Archéologie, cinéma, musées, audiovisuel, spectacles, jeunesse, patrimoine, danse, archives... Dans chacun de ces domaines, le ministère de la Culture et ses opérateurs disposent de ressources culturelles d'une exceptionnelle richesse. Le site [Culture chez nous](#), c'est : [pour les enfants](#), des expériences ludiques, pour apprendre à réaliser ; [pour tous](#), parcourir les collections numérisées d'un musée... ; [pour les parents](#), des ressources éducatives, des cours en ligne, des livres...

Vous avez 18 ans et habitez dans un des départements concernés par le dispositif en expérimentation, toute l'équipe du [pass Culture](#) se mobilise pour renforcer les centaines d'offres numériques déjà disponibles (ebook, livre audio, streaming musical, podcast, visite d'exposition, films et séries en VOD...) Toutes les informations sur <http://www.pass.culture.fr>

Pendant cette période de confinement, le ministère des Sports, avec le concours de l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité, vous accompagne pour maintenir une activité physique régulière à votre domicile avec des recommandations et des conseils simples à mettre en pratique, quel que soit votre âge, si votre condition physique et votre santé le permettent. Sachez tout sur [Bougez chez vous \(lien\)](#). Les fédérations françaises se mobilisent pour le sport à domicile : [dossier pdf en lien](#).

Liens vers les applications :

[Be Sport](#) (disponible sur Apple Store et Google Play) ; [Activiti by My Coach](#) (disponible sur Apple Store et Google Play) ; [Goove app](#) (web-application disponible sans téléchargement)

De nouvelles solidarités

Educateurs et éducateurs sportifs, responsables associatifs, militants familiaux, vous avez le profil de compétences et l'expérience de l'engagement bénévole. Vous avez du temps, utilisez-le pour les autres. Pour garder les enfants des soignants, se préoccuper des personnes âgées qui ne sont plus autonomes et sont complètement isolées en ce moment, pour s'occuper des enfants sans famille, pour permettre aux sans-abri de manger et justement de se mettre à l'abri !...

Et la Poste dans tout ça ?

La Poste a réduit ses services pour se recentrer sur ses missions essentielles : 1600 bureaux restent ouverts (sur les 7700 que compte le territoire national), le courrier n'est distribué que trois jours par semaine (les mercredis, jeudis et vendredis), les boîtes aux lettres jaunes sont relevées selon la nouvelle organisation du travail des facteurs. Les gestes barrières sont de rigueur pour les contacts avec tous les professionnels en contact avec le public.

DANS LE RÉSEAU UNAF/ URAF / UDAF

Dès l'annonce de la propagation de l'épidémie de coronavirus, l'Unaf a diffusé largement à son réseau et à ses associations, les messages de précaution, d'information et de mesures à mettre en oeuvre en cas de suspicion. Aujourd'hui, compte-tenu de la situation actuelle, marquée par la forte progression de l'épidémie, l'Unaf, les Udaf et les associations familiales poursuivent leur mobilisation pour que perdurent les services aux plus vulnérables dont elles ont la responsabilité dans un contexte difficile et incertain face aux difficultés et interrogations qui subsistent. [Lire plus](#)

L'Unaf informe qu'il est possible, pour les aidants familiaux d'une personne âgée dépendante, de se déplacer afin d'apporter des soins ou une aide à la prise des médicaments et d'effectuer des achats de première nécessité, tels que de la nourriture et des médicaments. Ces aidants familiaux peuvent ensuite apporter ces biens à la personne dépendante tout en veillant à bien respecter les gestes barrières durant ces visites. [Lire plus](#)

L'Unaf, administrateur du [Gip Enfance en danger](#), relaie ses recommandations : "En cette période de confinement qui instaure un huis-clos au sein des familles, il convient plus que jamais d'agir face aux violences intrafamiliales dans certains foyers. Depuis 30 ans, le 119 est à l'écoute des enfants, des adolescents, des familles ainsi que des professionnels. Depuis le début du confinement, l'équipe du 119 assure une continuité de service 24h sur 24 et 7j sur 7 pour la métropole et l'Outre-mer." [Communiqué de presse à télécharger.](#)

VOS DROITS

Caisse d'allocations familiales

Toute personne qui est, du fait des dispositifs de confinement mis en place pour contenir l'épidémie du Covid-19, dans l'incapacité de renouveler sa déclaration trimestrielle auprès des services de la CAF (par exemple, parce qu'elle n'a pas internet chez lui ou qu'elle ne peut pas se déplacer en raison des restrictions administratives) verra le versement des prestations auxquelles elle avait jusqu'alors droit automatiquement renouvelé.

Sont donc concernées et renouvelées pour le prochain trimestre (avril, mai et juin 2020) : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), et l'ensemble des aides sociales versées sous condition de ressource par les CAF. Les aides au logement sont également automatiquement maintenues. Les droits à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) qui arriveraient à échéance sont automatiquement prorogés de six mois. Les droits à la complémentaire santé solidaire (CSS) dont le bénéficiaire expirera au cours de ce trimestre seront prolongés de trois mois.

Le versement des aides sociales sera effectué avec deux jours d'avance pour ne pas pénaliser les allocataires qui doivent retirer leur argent dans les banques, dont le fonctionnement peut être perturbé en raison du coronavirus. Elles seront disponibles sur le compte des allocataires dès le 4 avril.

Pôle Emploi

Pour les demandeurs d'emploi, les conseillers sont disponibles par téléphone au 3949. Les demandeurs d'emploi peuvent trouver l'adresse mail de leur conseiller référent dans leur espace personnel sur [pole-emploi.fr](#). Les demandeurs d'emploi ne doivent pas se déplacer en agence. L'actualisation doit être réalisée tous les mois pour pouvoir rester inscrit et continuer, pour les personnes indemnisées, à percevoir leur allocation. Le demandeur d'emploi en cours d'indemnisation doit donc continuer à déclarer les revenus qu'il a perçus au cours du mois écoulé. Toute la période de confinement, quelle qu'en soit la durée, sera neutralisée dans le calcul des droits.

Activité partielle

Afin de limiter les conséquences de la baisse d'activité, liée à l'épidémie, le Gouvernement a souhaité redimensionner le dispositif d'activité partielle (*chômage partiel* ou *technique*). [Le document en lien](#) précise les nouvelles règles applicables aux demandes d'indemnisation qui ont été ou seront déposées par les employeurs au titre des heures chômées à compter du 1^{er} mars 2020.

Prenez soin de vous et de votre entourage !